



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
SECTION SEINE St DENIS:

Snpespjjfsu93@gmail.com

Comité Technique Spécial de Seine Saint Denis Déclaration Préliminaire

Pantin, le 2 décembre 2016

*« Celui qui ouvre les portes d'une école, ferme les portes d'une prison »
Victor Hugo*

Le SNPES-PJJ/FSU a déposé un préavis de grève à compter du jeudi 24 novembre 2016. Dans ce préavis rendu public, il sollicitait une audience auprès de la DPJJ, afin d'évoquer les revendications des professionnels en terme de conditions de travail, celles ci ayant évidemment des répercussions sur les conditions de prise en charge des mineurs.

Le refus qui a été opposé par la Direction de nous recevoir avant la grève, alors même que l'article 521.3 du code du travail applicable à la Fonction Publique précise que « *pendant la durée du préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier.* », est venu confirmer l'impasse dans laquelle est actuellement le dialogue social.

Alors que notre OS déposait ce préavis, l'ODJ du CTC du jeudi 24 novembre 2016 venait encore d'être modifié, évacuant pour la 4^{ème} fois la note sur les conditions de travail en milieu ouvert, au profit du bilan de la mission nationale de veille et d'information, et du guide d'emploi pour les directeurs.

Depuis 4 ans et demi, nous attendons en vain une meilleure prise en compte de tous les jeunes et des professionnels qui s'en occupent. Depuis 4 ans et demi, nous attendons du temps pour s'occuper de chaque situation qui nous sont confiées. Depuis 4 ans et demi, nous attendons une réforme de la justice des mineurs. Et nous attendons toujours les décrets d'application de la suppression des TCM qui se tiennent donc encore dans des tribunaux.

Ce qui est sur est que, depuis trois ans, notamment dans le 93, nous n'avons cessé de dénoncer les mauvaises conditions de travail des personnels. Nous avons affirmé, à maintes reprises que ce sujet devait être la priorité de la PJJ, dans l'objectif de retrouver la qualité de nos interventions auprès des situations dont nous avons la charge.

Nous exigeons le respect de notre public et donc des conditions de travail décentes !

Certes, les créations de postes dans le cadre des différents plans anti terroristes ont temporisé le naufrage de certaines unités, mais, comme nous l'avons déjà écrit, cela reste largement insuffisant au regard des conditions d'exercice actuelles, notamment dans un territoire si démuné comme le nôtre, où les personnels précaires sont très nombreux. Ils font face, comme ils le peuvent avec leurs équipes aux postes laissés vacants, depuis des années par les titulaires, depuis les premières mises en œuvre de la RGPP en 2009 et les transformations et restructurations des services. Le manque de conscience de la part de notre administration est assourdissant et il ne permet pas d'améliorations durables dans un grand nombre d'unités de Seine Saint Denis.

Les efforts qui ont été consentis ne sont pas à la hauteur des besoins de la justice des mineurs et de la nécessaire ambition pour la jeunesse en difficulté, ceci dans ce cadre d'un « dialogue social » qui se dégrade de jour en jour et qui s'efface au profit de décisions autoritaires auprès de ceux qui se rebellent sur leur conception profonde « d'une manière de servir » digne. Car servir qui ? Servir quoi ? Et quelle réforme d'ampleur pour les services de la PJJ en mai prochain ?

Fort de notre dernier mouvement syndical, le 24 novembre, où nous nous sommes faits entendre avec créativité et humour auprès du CTC, boycotté par notre organisation syndicale, nous avons obtenu difficilement 2 audiences (DPJJ et Ministère) qui ont abouti à un autre RDV, celui d'aujourd'hui, ce 2 décembre où Mme SULTAN doit recevoir nos représentants. Rien ne nous autorise encore à reprendre un dialogue social qui n'est que d'apparence, surtout ce jour d'audience où nous attendons enfin quelques vraies réponses.

Et puisque de nombreux collègues du département de Seine Saint Denis se sont associés à notre mobilisation, foyers, Milieux Ouverts et Insertion, nous appelons à poursuivre le mouvement!

Au dernier CTS nous avons à l'ordre du jour, le projet dit de « plate forme d'insertion ». Voici maintenant le projet de l'unité éducative de la maison d'arrêt de Villepinte, « l'UEMA », qui revient comme un serpent de mer actif depuis 4 ans. Un autre projet qui s'éloigne pour nous du cœur de l'action éducative et des besoins : la large majorité de nos jeunes sont pris en charge à 99% dans les MO et même ceux incarcérés mais il ne s'agit pas d'eux directement dans le projet de création de l'UEMA. Nul ne peut dire que leurs conditions d'incarcération ou les pics de surpeuplement en seront modifiés. 180 % de surpopulation à la MA de Villepinte, c'est à dire 1100 prisonniers pour 500 places ! Le phénomène est sociétal, toutes les prisons de France sont concernées et l'incarcération des mineurs n'est plus à la marge. Sa banalisation se profile, et la surpopulation des QM, SECJD comme de l'EPM, aux cotés des chiffres exponentiels des adultes, est une question d'actualité. Pour autant le rôle de la PJJ est il de coller à l'ère du temps et à un travail qui se spécialiserait au sein de l'Administration Pénitentiaire, en faisant croire qu'une Unité consoliderait son intervention ?

Comment oublier les difficultés structurelles entre la PJJ et l'A.P sur les conditions de détention et d'intervention des mineurs, que les professionnels de l'UEMA ont dénoncées. Nous saluons le travail de nos collègues de la MEMA de Villepinte, leurs missions sont essentielles auprès des jeunes qui y sont enfermés et leur professionnalisme est incontestable. Pour autant, nous ne leur souhaitons pas de s'enfermer avec eux. À l'intérieur des murs, la PJJ ne fait pas le poids face à l'Administration Pénitentiaire. Un peu comme Sisyphe : mettre en œuvre nos missions éducatives dans le cadre de la détention, relève de la répétition de beaucoup d'efforts pour dépasser ce même empêchement qu'est l'incarcération.

Regardons le SECJD de Fleury Merogis. Les abords de leurs nouveaux locaux sont similaires

à un quartier disciplinaire, c'est une sorte de bunker ultra sécurisé, entouré de double grillage barbelé, entre le D4 et le D5. La PJJ est humiliée, partout où elle travaille en lien direct avec l'AP, notre institution est parquée dans un trou de souris, ses conflits et bizutages subies avec l'administration pénitentiaire ne se comptent plus, ils sont quotidiens et nos illustrations sont très nombreuses !

Comment garantir dans ce contexte que les missions de la PJJ seraient plus reconnues parce qu'il s'agirait d'une UEMA et non plus d'une Mission? A l'heure où l'on entend parler de « surpopulation carcérale » et ses conséquences multiples, nous comprenons mal que la PJJ choisisse, en Seine Saint Denis, de se spécifier encore pour une reconnaissance qui ne sera essentiellement qu'indemnitaire. Le directeur de la M.A de Villepinte avait le mérite d'être clair en 2013: il déclarait que « *ce serait une situation similaire à celle du SPIP* » que la création d'une unité aux « compétences spécifiques ». Une manière certes d'être « *reconnus* », encore que les SPIP pourraient dire souvent l'inverse, donc une manière d'être mal reconnus et en plus, à quel prix ?

Ce projet est attendu depuis de nombreuses années et il sera validé par ce CTS par pur pragmatisme et pour, soit disant faciliter le choix, parfois durable, de venir travailler, ou pas, en détention. Nous ne cesserons pas pour autant de questionner l'intérêt et le sens profond de ce changement statutaire (statut dont il n'est rien dit dans les documents d'ailleurs), ce choix qui banalise un peu plus la détention et ses temps de plus en plus longs pour de multiples raisons, dévoyant de manière inédite, sur le plan national avec le SECJD de Fleury, la spécificité d'être une mission et d'exercer dans ce lieu fermé, aux cotés de celles plus généralistes d'unités de Milieu Ouvert.

Encore une fois monsieur, alors que voilà presque 1an que vous êtes arrivé : quel projet d'envergure avez vous pour la PJJ, ses professionnels, son public ? Un projet qui s'inscrive dans une vraie dynamique de la justice des mineurs, à leur service et celle de leurs familles ? Nous choisissons de ne pas siéger ce jour, ayant déjà largement débattu de cette question et dans l'espoir que d'autres débats naissent à l'avenir, autres que sur un consensus opérationnelle délaissant les questions de fond et la réflexion sur le sens profond de nos missions.

Les membres du bureau SNPES / PJJ / FSU 93